



## **FORMATION CONTINUE 2023**

### **VISIOCONFERENCE**

#### **DROIT DE LA FAMILLE / DROIT DE L'ENFANT RESIDENCE DE L'ENFANT ET COPARENTALITE**

**Mardi 4 juillet  
De 9h00 à 12h00**

**Caroline  
SIFFREIN-BLANC**  
Maître de conférences  
Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles  
(Faculté de droit et de Science Politique Aix Marseille Université)

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

### **Objectifs :**

Le contentieux familial est le plus important contentieux civil. En 2021, 297 903 demandes ont été présentées au juge aux affaires familiales dont 148 841 (50 %) demandes relatives à l'autorité parentale et au droit de visite. Il est donc important de suivre la jurisprudence en la matière pour connaître des critères de choix des modalités de résidence de l'enfant.

L'étude des décisions d'appel et la recherche empire auprès des JAF ont mis en exergue une grande diversité dans la mission de juger. L'étude a permis de dégager les principaux critères de choix des magistrats en matière de choix de la résidence de l'enfant.

A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Appréhender le contentieux de la résidence de l'enfant d'un point de vue des droits fondamentaux ;
- Appréhender le contentieux du choix de la résidence de l'enfant du point de vue du droit interne ;
- Approfondir les pouvoirs du juge aux affaires familiales (cadre légal, les options de modalité, les conséquences sociales, fiscales) ;
- Approfondir les critères de choix (l'intérêt de l'enfant, l'âge, le conflit, la proximité, la stabilité des repères).

**Pré requis :** Être avocat.

### **Programme :**

#### **I. Coparentalité**

- Le cadre légal
- Les différents choix
- Les conséquences fiscales et allocations familiales
- Révisions des droits, urgence et compétences des juges

#### **II. Les différents critères de choix**

A - L'intérêt de l'enfant

B - Critères légaux

- Proximité géographique
- L'âge
- Conflit parental
- La parole de l'enfant
- L'aptitude des parents
- La stabilité

#### **III. Prospective**

##### **Moyens pédagogiques :**

Power Point

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau « Expert » s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
05 61 53 58 52